

06/523 DU 21/12/85

DECRET N° /MINITR/PSP/DGFP-EGPCE
portant inscription au tableau d'avancement,
au titre de l'année 1983, de ~~Kembiou~~
BI.MPANDOU-MAMPUYI, Ingénieur Statisticien
des Cadres de la Catégorie II, Hiérarchie II
des Services Techniques (Statistique)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7-12-84 portant ratification de l'ordon-
nance n° 019/84 du 23-8-1984, portant modification de certaines disposi-
tions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant Statut Général des Fonc-
tionnaires ;

D.G.B.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la
Solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/130/AF du 9-6-60 fixant le régime des rému-
nérations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/FP, du 5/1/62 fixant les Catégories et
Hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 63/410 du 12-12-63 portant Statut Commun des
Cadres du Personnel Technique des Services de la Statistique ;

Vu le Décret n° 65/170 du 25-6-65 réglementant l'avancement
des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret n° 62/196 FP du 5-1-62, fixant les échelonnements
indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5-1-62 relatif à la nomination et
à la révocation des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/630 du 27-12-80, portant déblocage des avan-
cements des Agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 84/856 du 8-8-84, portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le Décret n° 85/423 du 7-12-85, portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/1434 du 17-12-85, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/1434 du 17-12-85, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/260 du 05-3-85 déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations Administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative paritaire
d'avancement en date du 08 Novembre 1985

SECRET

.../...

ARTICLE 1er. - Monsieur ELIMPINDOU-ELIMPOUYA, Ingénieur Statisticien de 2^e Echelon, des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I, des Services Techniques (Statistique), en Service au Ministère de Mines, est inscrit au tableau d'avancement, au titre de l'année 1983, à 2 ans, pour la 3^e Echelon de son grade.

ARTICLE 2. - Le présent décret est enregistré, publié au JO et communiqué partout où besoin sera. /

Kinshasa, le 21 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMU. -

André Edouard POUNGUE. -

AMPLIATIONS :

JOIPC	1
DGFP/DGPCE	2
DGB	2
DCE	2
MP	2
Dossier CNSEE	3
Dossier DGFP	3
Intéressé	1
SGG/BC	2
BST/DGFP	2/12.-